



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 22 OCTOBRE 2007,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, À 19 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2007-10-180

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Modification du règlement 2002-05
- 4- Adoption des soumissions pour le financement du règlement 2002-05
- 5- Demande de dérogation pour autoriser l'implantation d'un bâtiment selon une marge avant de 1.19 m au lieu de 3m, des marges de recul de 1.23 et 1.25 m au lieu de 3 m, ayant 7 espaces de stationnement et n'ayant pas d'espace de chargement hors rue
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ unanimement

2007-10-181

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2002-05

ATTENDU QUE la Municipalité Champlain se propose d'emprunter par billets un montant total de 185 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2002-05

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE les billets seront signés par la maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 30 octobre 2007;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	9 200 \$	
2.	9 600 \$	
3.	10 200 \$	
4.	10 700 \$	
5.	11 300 \$	145 500 \$
5.	134 200 \$	à renouveler

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 30 octobre 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement 2002-05 (2003-02) chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ unanimement

2007-10-182

**ADOPTION DES SOUMISSIONS POUR LE FINANCEMENT
DU RÈGLEMENT 2002-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

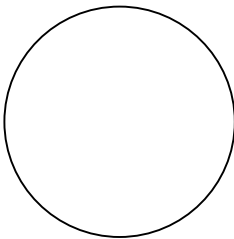
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité Champlain accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU SUD DES CHENAUX pour son emprunt par billets en vertu du règlement numéro 2002-05 (2003-02) au prix de 100 échéant en série 5 ans comme suit :

9 200 \$	5.29 %	30 octobre 2008
9 600 \$	5.29 %	30 octobre 2009
10 200 \$	5.29 %	30 octobre 2010
10 700 \$	5.29 %	30 octobre 2011
145 500 \$	5.29 %	30 octobre 2012

QUE les billets, en capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

Note

**DEMANDE DE DÉROGATION POUR AUTORISER
L'IMPLANTATION D'UN BÂTIEMENT SELON UNE MARGE
AVANT DE 1.19 M AU LIEU DE 3 M, DES MARGES DE
RECU DE 1.23 M ET 1.25 M AU LIEU DE 3 M, AYANT 7
ESPACES DE STATIONNEMENT ET N'AYANT PAS
D'ESPACE DE CHARGEMENT HORS RUE**

Les commentaires suivants sont émis par les personnes :

- Le nombre de cases de stationnement est insuffisant et ce n'est pas sécuritaire. Actuellement les automobiles se stationnent dans la rue et ce n'est pas sécuritaire.
- Les marges de recul sont insuffisantes et ne peuvent être prises par rapport à un autre terrain
- L'agrandissement est important ce n'est pas mineur
- Le dossier est retourné au CCU pour qu'il puisse se prononcer sur l'aspect de l'agrandissement de plus de 50 % du bâtiment

2007-10-183

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier